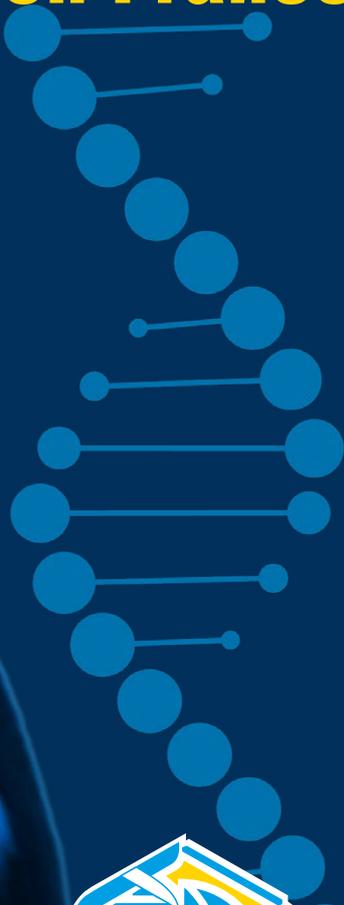


HOLSTEIN | CHAROLAIS

# Le Règlement Zootechnique Européen et ses impacts sur le paysage des OS en France



**GENES DIFFUSION**

*Nous innovons, vous progressez.*



**E**ntré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le Règlement Zootechnique Européen (RZE) concerne les reproducteurs de race pure **bovins, ovins, caprins, porcins et équidés** et vise à harmoniser l'organisation de la sélection animale **à l'échelle européenne**. Il a également pour objectif de faciliter au sein de l'Union Européenne la libre circulation des reproducteurs, de la semence et des embryons, ainsi que celle des services associés.

Concrètement, le texte élargit les missions réglementées des Organismes de Sélection (OS). Ils ont désormais la responsabilité de la conduite du programme de sélection, du contrôle de performances, de la tenue du livre généalogique, de même que le calcul et la publication des index officiels.

Cette nouvelle organisation apparaît, alors même que le développement de la génomique a permis à certaines Entreprises de Sélection d'innover dans l'indexation pour offrir à l'ensemble des éleveurs de nouveaux caractères évalués.

# Créer un cadre juridique clair et harmonisé pour l'élevage européen



## LA SEMENCE EN LIBRE CIRCULATION AU SEIN DE L'UE

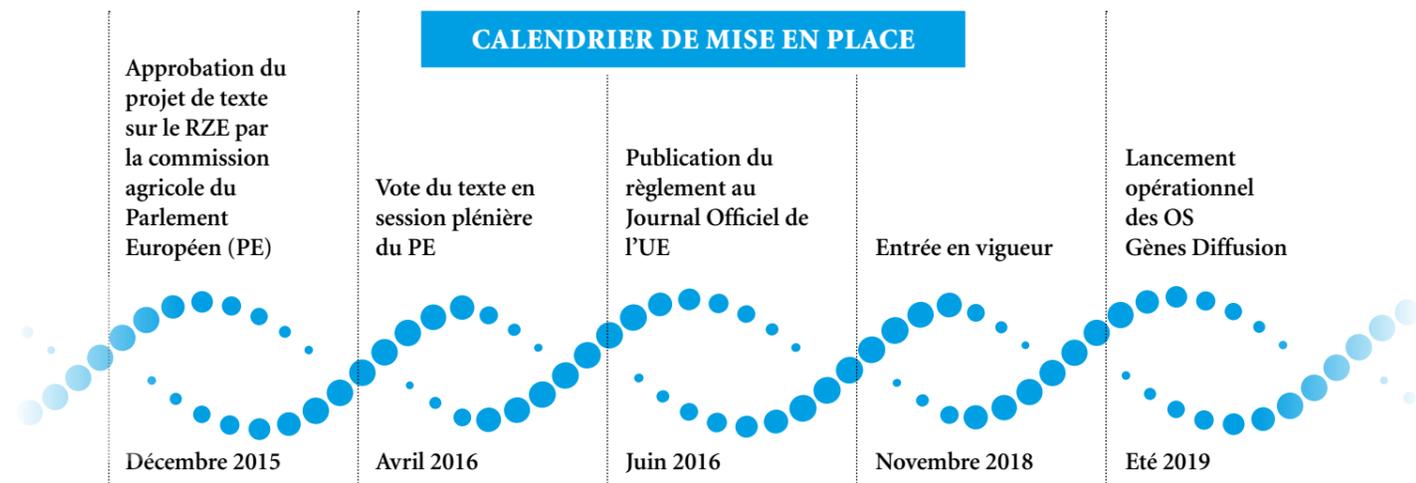
Avec le RZE, l'Union Européenne a pour volonté de développer un véritable marché de la génétique animale, au delà des protectionnismes nationaux, dans l'intérêt des éleveurs.

## LES INSPIRATIONS DU RZE

Si les modèles allemand (structuration par "Land") et néerlandais (organisation de l'ensemble des missions autour d'un seul opérateur) en espèce bovine ont certainement inspiré fortement l'Union Européenne dans la réflexion autour du RZE, c'est aussi l'espèce porcine qui, par le succès largement prouvé de son organisation, a contribué à étendre son modèle. En effet, depuis 1994, avec un cadre juridique identique pour tous, les Organismes de Sélection Porcine gèrent de manière autonome la sélection, l'indexation et la commercialisation de leurs reproducteurs. Ce sont ensuite, au final, les éleveurs qui font leur choix dans la globalité de l'offre qui leur est proposée.



## CALENDRIER DE MISE EN PLACE



# Le nouveau dispositif en place



## AVANT

- ◆ **Les Organismes de sélection (OS)**, agréés par l'État, regroupent en particulier les éleveurs sélectionneurs, les Entreprises de Sélection, les coopératives d'insémination et les organismes de conseil en élevage. Ils ont la responsabilité de la définition des orientations raciales et de la tenue du livre généalogique...
- ◆ **Les Établissements de l'élevage (EDE)** effectuent l'enregistrement des parentés et l'identification des animaux.
- ◆ **Les Organismes de contrôle de performances** sont agréés par l'Etat et réalisent les contrôles et enregistrements des performances.
- ◆ **L'Inra et l'Institut de l'élevage** réalisent l'évaluation génétique, le calcul officiel des index et leur diffusion.
- ◆ **Les Entreprises de sélection (ES)** mettent en œuvre le schéma de sélection (accouplements raisonnés, choix et mise en marché des reproducteurs ...).



## APRÈS

- ◆ Un **OS** est l'instance d'organisation et de décision de la sélection, agréée par l'État et reconnue par l'ensemble des États membres. Ses responsabilités sont renforcées (cf schéma ci-contre). Il peut les exercer lui-même ou en confier la délégation à des partenaires.
  - **Les EDE** conservent leurs missions d'enregistrement et de certification de la parenté des ruminants (identification).
  - **Les Organismes de contrôle de performances** conservent la réalisation des contrôles et l'enregistrement des performances, par délégation des OS.
  - **GenEval** : créée en 2018 par Alice et Races de France, GenEval a pour mission d'assurer le calcul officiel des évaluations génétiques des ruminants, de façon non exclusives, pour les caractères choisis par chaque OS.
  - **Les Entreprises de Sélection (ES)** continuent la mise en œuvre des schémas de sélection (accouplements raisonnés, choix et mise en marché des reproducteurs ...).

# L'OS, structure de pilotage de la génétique bovine

Dans le nouveau règlement, les Organismes de Sélection voient leurs missions réglementées s'élargir, en intégrant celles réalisées actuellement par d'autres structures. Toutefois, cela ne concerne pas les schémas de sélection, qui restent mis en œuvre par les Entreprises de Sélection.

Les 4 missions réglementaires peuvent être conduites par l'OS ou déléguées à des organismes tiers.

1

## Conduite du programme de sélection



2

## Contrôle de performances



3

## Indexation et publication des valeurs génétiques

4

## Tenue du livre généalogique

Certification de la parenté bovine

**A savoir :** La mise en place de ce nouveau Règlement Zootechnique s'accompagne, concomitamment et sans que cela soit lié, d'un désengagement financier de l'Etat. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Ministère de l'agriculture ne supporte plus les coûts informatiques du CTI (Centre de Traitement Informatique) nécessaires à l'indexation des animaux, et l'INRA n'effectue plus l'évaluation génétique et le calcul des index. Au total, ce sont 1,5 million d'euros/an qui seront à la charge des acteurs de la génétique.



# OS Gènes Diffusion : nos objectifs

Afin de mettre en pratique la philosophie insufflée par le RZE, l'Union Gènes Diffusion et les Entreprises de Mise en Place associées dans l'Union ont pris la décision de créer un Organisme de Sélection pour les races holstein et charolaise, afin de :

## 1 Offrir des perspectives

pour ces deux races en s'appuyant sur des structures **d'essence coopérative**, c'est-à-dire gérées par des éleveurs pour les éleveurs.

## 2 Conduire de façon autonome nos programmes de sélection

dans le but de construire la génétique de demain en mettant à disposition de l'ensemble des éleveurs de nouveaux index et des innovations répondant à leurs besoins.

## 3 Contribuer à l'émulation des opérateurs de la génétique

avec, au final, une maîtrise des coûts pour les éleveurs, ce qu'un dispositif unique ne favorise pas.

## 4 Elargir la dimension de nos programmes

tant sur le territoire national qu'au niveau européen.

# Le partenariat, clé de voûte de l'OS Gènes Diffusion



L'Union Gènes Diffusion s'inscrit pleinement dans la logique partenariale favorisée par le RZE. C'est ainsi que, le 25 octobre 2018, France Conseil Elevage, et une douzaine d'établissements de Conseil en Élevage français ont signé, avec l'Union Gènes Diffusion, les conventions de délégation pour le Contrôle de Performances Lait et Viande de nos Organismes de Sélection, dans une logique "non intégrative et non exclusive".

Parallèlement, notre réseau s'est étoffé avec de nombreux autres partenaires, tant au niveau technique pour assurer l'intégralité des missions réglementaires des OS, qu'au niveau scientifique afin de s'entourer des meilleures compétences en matière de Recherche & Développement.

### DES CONSENTEMENTS POUR PERMETTRE L'ACCES AUX DONNEES

Dans le cadre du rattachement des éleveurs détenteurs d'animaux des races holstein et charolaise à l'OS Gènes Diffusion\*, un document de consentement contractualise l'accès aux données et ce, pour plusieurs raisons :

- ◆ Permettre la réalisation des missions réglementaires définies par le RZE
- ◆ Permettre à l'éleveur de consentir et révoquer son engagement, sans délai, dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles)

\* Sachant qu'un élevage a la possibilité de se rattacher à un ou plusieurs OS pour une même race.



"Notre dispositif a pour ambition d'aboutir à un OS moderne, au service des éleveurs producteurs de lait et de viande."



"Les prouesses de la génomique et les promesses de la métagénomique et de l'épigénétique permettront, avec ces espaces de liberté, de mieux adapter la génétique aux spécificités de chaque élevage et justifient, de ce fait, l'autonomie des opérateurs. Sur ce type d'approche, nous pouvons nous appuyer sur notre collaboration avec des organismes dont les agents de proximité sont spécialistes de la mesure en élevage."

### PARTENARIATS TECHNIQUES

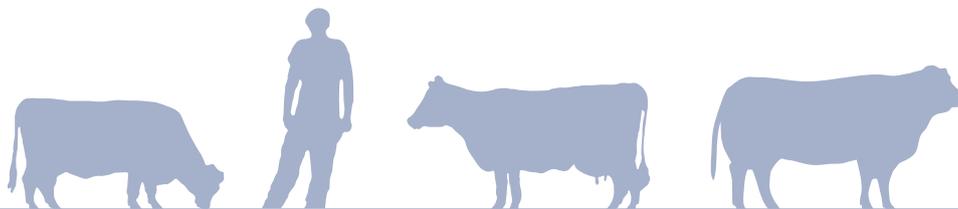
- ◆ les établissements de l'élevage (EDE), pour l'Etat Civil Bovin
- ◆ France Conseil Elevage et les ECL pour le contrôle de performances en races laitières et en races à viande
- ◆ GenEval, outil collectif et mutualisé entre tous les Organismes de Sélection du nouveau dispositif génétique français, pour l'indexation des mâles et femelles, en relais des prestations de l'INRA
- ◆ Idele, pour le support apporté dans nos travaux techniques et scientifiques



### PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

- ◆ la plateforme GD Scan, basée à l'Institut Pasteur de Lille, pour le génotypage et l'indexation génomique
- ◆ l'Université de Wageningen (Pays-Bas), pour l'indexation génomique de caractères spécifiques en races Holstein et Charolaise
- ◆ le groupe Seenergi, spécialiste du conseil en élevage, à l'origine du concept Génocellules





**E**ntré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le Règlement Zootechnique Européen (RZE) donne un nouveau cadre à la sélection génétique animale.

Il élargit notamment les missions des Organismes de Sélection : conduite du programme de sélection, responsabilité du contrôle de performances, de la tenue du livre généalogique, du calcul et de la publication des index officiels.

Depuis longtemps engagées dans l'amélioration de la génétique bovine, l'Union Gènes Diffusion et les Entreprises de Mise en Place associées saisissent cette opportunité historique pour créer un Organisme de Sélection pour les races holstein et charolaise.

Les objectifs sont clairs : orienter ces deux races au service des éleveurs, construire une génétique plus moderne, maîtriser les coûts pour l'éleveur et insuffler une dimension européenne aux programmes de sélection.

*“ Avec 30 000 adhérents ou clients de nos EMP, notre dispositif représente un poids important au niveau national. Complété par ceux de nos partenaires du contrôle de performances, c'est plus d'un tiers des éleveurs et du cheptel des deux races concernées qui sont ainsi impliqués dans notre initiative.*

*En s'appuyant sur un tel maillage, Gènes Diffusion va ainsi continuer de conduire son programme génétique, en toute autonomie, et conforter sa politique d'innovation. L'objectif est de relever avec nos partenaires les défis de demain pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des éleveurs et des filières. ”*



**Alain Guillaume,**  
Président  
Union Gènes Diffusion



**GENES DIFFUSION**

*Nous innovons, vous progressez.*